

Plan de réseau

Feuille
1/3

Date
06.03.2020

Concession no
1000467546.03

Client no
726313

Association des clubs
de voile lémaniques ACVL
c/o Club Nautique de Morges
Place de la Navigation 1
1110 Morges

Catégorie de taxes

B

Nombre d'appareils

40

Valable du:

06.03.2020

Remarques:

Le concessionnaire doit garantir qu'il respectera le droit applicable. En particulier, il est responsable que les installations qu'il utilise et qui sont mentionnées dans la concession correspondent aux prescriptions en vigueur. La conformité des installations aux prescriptions techniques n'est pas examinée dans le cadre de l'octroi de la concession. Un contrôle des installations est expressément réservé.

Plan de réseau

Feuille
2/3Date
06.03.2020Concession no
1000467546.03Client no
726313

Nom- bre	Type d'appareil	Indicatifs	Emplacement des appareils	Dest./Origine de l'émission	Antenne Gain Perte	AZI MUT	PAR PIRE	P L	Classe d'émiss.	Fréquence émetteur	Fréquence récepteur	TF
Groupe d'app. 4010												
40	INSTALLATION DE RADIOCOMMUNICATI ON 00901017	Nauti	Lac Léman		---	---	2.50 W	V	11K0G3E	157.425000 MHz	157.425000 MHz	S

Plan de réseau

Feuille
3/3

Date
06.03.2020

Concession no
1000467546.03

Client no
726313

Antenne:

Larg. de bande:

11K0G3E

Remarques concernant les fréquences :

Canaux: Fréquence(s):

I031 157.425000 MHz
Canal de travail sur les lacs

Signification des abréviations

Gain : Gain de l'antenne en dB / dBi
Perte : Perte du câble, ect., en dB
AZIMUT : Azimut du rayonnement maximum de l'antenne
ND = Antenne non directionnelle
DR = Antenne directionnelle
PAR/PIRE : Puissance apparente rayonnée
PL : Polarisation : H = horizontale;
V = verticale; R = oblique dextrigyre;
L = oblique levogyre
D = circulaire dextrigyre; S = circulaire levogyre; X = double; M = mixte;
A = rectiligne.
POS : Position
TF : Genre de trafic: S = simplex;
H = semi-duplex; D = duplex;
B = unilatéral; M = unilatéral récepteurs synchronisés.